

## Formés au rabais, payés au rabais : enquête sur les enseignants contractuels dans l'académie de Rouen - Rouen

7-9 minutes

---

L'obscurantisme, c'est quoi ? « *Le fait que ce soit noir.* » Pas une mauvaise blague, mais une définition sérieusement livrée en classe par une contractuelle remplaçant un prof de français. Raphaëlle était en 4e dans un collège rouennais : « *le cours, c'était 20 minutes de travail, 40 de récré* ». Un cas sûrement extrême, mais une réalité : chaque année dans l'académie de **Rouen** comme ailleurs, des profs sans en avoir ni la formation ni le statut sont propulsés du jour au lendemain en classe pour remplacer des fonctionnaires. Personnes en recherche d'emploi de passage, aspirants malheureux aux concours de recrutement d'enseignants, ils sont depuis la rentrée 117 « nouveaux » à gonfler les rangs des contractuels sur un total de 700 agents au 3 mai.

On les retrouve un peu partout dans l'enseignement public du 2nd degré. Leurs quotités horaires varient de quelques heures par semaine au temps plein. La grande majorité est en contrat à durée déterminée, de quelques semaines à plusieurs mois.

### « On se démerde »

Il n'a pas fallu plus de quatre jours à Jean(\*) pour se retrouver enseignant contractuel. « *Je dépose mon CV et ma lettre de motivation au rectorat le mardi, je suis reçu en entretien le jeudi.* » Rendez-vous expéditif, il est en poste le lendemain. « *J'ai été surpris que ce soit aussi "facile". On ne m'a quasiment rien demandé. J'ai même fait une bourde sur l'histoire de France...* » Sur la foi de son Master d'histoire, il est embauché en « *gros temps plein* », et officie sept mois durant, en 2017, devant plusieurs niveaux de classes de deux collèges, dans l'**Eure**. Avec son BAFA, une expérience d'assistant de langue à l'étranger et de pion, Jean avait acquis une certaine pédagogie. « *Ce n'est clairement pas suffisant, estime-t-il. J'ai eu de la chance, les profs arrêtés m'ont envoyé quelques cours déjà préparés. J'ai bossé comme je pouvais, avec un peu de remplissage. Personne ne m'a indiqué comment gérer l'administratif. Arrivé devant la classe en fait, on se*

démerde. J'avais des élèves handicapés, on ne me l'a pas dit, ni qu'il fallait trois notes sur 20. À la fin du trimestre, je n'en avais qu'une. » Après sa prise de fonction, Jean a bénéficié d'une journée de formation collective à l'ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation) de **Mont-Saint-Aignan**. Pendant sept mois, il n'a pas été inspecté.

Une rentrée des classes aux antipodes de celles réservées aux enseignants titulaires en devenir. Pierre (\*) a bûché pour obtenir une licence d'histoire, puis un Master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), préparé dans une ESPE. Deux années de cours théoriques ponctués de stages en pratique accompagnée, en classe. Après avoir décroché le difficile Capes, il est aujourd'hui enseignant stagiaire en histoire en **Seine-Maritime**. « *Ma tutrice est venue 6 ou 7 fois dans ma classe depuis la rentrée. J'ai eu une visite-conseil et deux visites d'évaluation qui comptent pour ma titularisation. J'en attends encore une de l'inspecteur académique, et je dois rendre un mini-mémoire. On m'en demande beaucoup. Par rapport aux contractuels, le niveau d'exigence n'est pas du tout le même* », témoigne-t-il.

#### **« exigence de qualité »**

« *Malgré la pression à trouver des remplaçants, nous avons maintenu une exigence de qualité dans les recrutements de contractuels* », assure au rectorat François Foselle, directeur des ressources humaines. Les candidats, recrutés à partir de bac +3, sont soumis à des vérifications administratives et « *un entretien d'embauche systématique avec l'inspecteur pédagogique de la discipline, qui évalue ses capacités, ses diplômes, son expérience.* » Leur formation se limite à « *deux journées de découverte du métier d'enseignant* » à l'ESPE, qui organise deux sessions collectives par an - pour les contractuels alors en poste. Lesquels « *peuvent* » par ailleurs se voir imposer une formation disciplinaire, ou la demander d'eux-mêmes. Une fois en classe, ils sont « *suivis par les chefs d'établissement et les corps d'inspection* », sans qu'une telle inspection soit systématique. « *Nous avons un vivier de contractuels renouvelés. Lorsqu'ils sont là jusqu'au CDI, ils obéissent à des règles d'évaluation proches de celles du public* », défend aussi Mostefa Fliou, secrétaire général d'académie, qui justifie le recours aux contractuels par les postes non pourvus dans l'académie à l'issue des concours.

Une pénurie de titulaires « *organisée*, dénonce Marie-Hélène Duverget, à Sud Éducation, *liée à la réduction du nombre de recrutements par concours* », dont l'accès a été rendu plus difficile

(en 2018, 6 616 admis sur 7 008 postes et 24 219 candidats). « Avec les postes de titulaires supprimés, les départs à la retraite non remplacés, il y a une politique claire de suppression de postes depuis 10 ans », ajoute Luc de Chivré, de CGT Éduc'Action.

Avec la loi Blanquer et la réforme de la fonction publique, ils craignent, contestés par le rectorat, un recours encore plus accru et facilité aux enseignants contractuels. « Cela va devenir la norme », anticipe Marie-Hélène Duverget, qui craint notamment son développement dans le 1er degré avec le dédoublement des classes de CP et CE1. Du côté de leur formation, pas de réforme en vue. « Personne n'est vraiment armé au début. Mais sans aucune formation préalable, les contractuels sont livrés à eux-mêmes. Ils peuvent avoir un coup de main de collègues, mais parfois, ils sont seuls dans leur matière. Certains vont très bien s'en tirer, d'autres moins. Avec la pression, quand on vous balance dans l'arène, sans filet, c'est dur. J'ai eu un collègue assistant d'éducation à qui on a proposé un poste en cours d'année. Sans aide, avec cinq niveaux à assurer, cela a été une boucherie pour lui », commente-t-elle. « Je n'irai pas jusqu'à dire que le rectorat prend le premier venu, ajoute Luc de Chivré, mais il n'y a aucune transparence sur les critères de recrutement. On le voit sur le terrain, quand il y a une carence réelle, on prend sans trop regarder les compétences et les qualifications. »

« Mais l'immense majorité fait son travail, nuance-t-il. Certains ont beaucoup d'expérience, mais sont maintenus comme contractuels. » Des syndicats qui insistent surtout sur le statut précaire, et les salaires « très inférieurs » des contractuels par rapport aux titulaires, pour un même poste. Il y aura toujours un prof de maths pour expliquer ce que valent deux poids et deux mesures.

**(\*) Les prénoms ont été changés.**

**« Nous manquons de fonctionnaires »**

**Comment expliquez-vous le recours accru aux contractuels ?**

**Le nombre de titulaires baisse-t-il parallèlement ?**

**Comment justifier la dichotomie entre la formation des titulaires et celle des contractuels, face aux mêmes élèves ?**

**Que va permettre à ce titre la loi Blanquer ?**

**En chiffres**

En Seine-Maritime et Eure :

700 enseignants contractuels dans le 2nd degré au 3 mai, soit 5,11% des 13 000 enseignants. Ils étaient près de 1 000 en 2017

et 2018, en hausse de 30 % par rapport à 2009.

Parmi les 700 agents actuels (un chiffre qui ne reflète pas la totalité embauchée sur l'année, ni le volume d'heures qu'ils effectuent, qui ne nous a pas été communiqué par le rectorat) : 117 « nouveaux » ont été recrutés depuis la rentrée et 154 sont en CDI (après plus de 6 ans d'expérience).



BONS PLANS

DIEPPE ROUEN LE HAVRE ELBEUF

Tous vos bons plans en Normandie sont sur

 marché-privé.com

Consulter